

LES COÛTS DU CONTRÔLE DES ARMES CONTRE LES COÛTS DE LA VIOLENCE DES ARMES À FEU

Il y a eu beaucoup de désinformation délibérée sur le programme des armes à feu alimentée par ses opposants. D'abord et avant tout, le «registre» est devenu le terme utilisé pour illustrer le système canadien d'émission des permis aux propriétaires d'armes et d'enregistrement des armes à feu. Près d'un milliard de dollars a été dépensé (sur une période de 10 ans)¹. La majorité des coûts peuvent être attribués à l'émission des permis aux 2 millions de propriétaires d'armes et pour dépister les risques. Ce ne sont PAS des coûts pour enregistrer les armes à feu.²

L'ancien système (projet de loi C-17 de 1991), qui coûtait 50 millions \$ par année, contenait des failles majeures. Actuellement, les coûts du système sont d'environ 66 million \$ par année.³ Deux millions de propriétaires d'armes à feu possèdent un permis et ces derniers doivent être renouvelés (un coût continu). Par contre, les armes à feu ne sont enregistrées qu'une fois, à moins qu'elles soient vendues ou transférées. À ce jour, 7 millions d'armes à feu ont été enregistrées⁴, il s'agit d'un coût fixe et terminé. Les coûts continus de l'enregistrement sont pour les nouvelles armes au système ou des armes échangées (environ 152,825 armes à feu de plus dans le système en 2008 en comparaison avec la même date en 2007).⁵ Conséquemment, les coûts pour continuer la procédure d'enregistrement des armes sont minimes. Si le gouvernement arrêta d'enregistrer les fusils et les carabines, on épargnerait \$4.1 million de dollars par année selon la GRC. Par contre, cela augmenterait le coût des enquêtes policières car on perdrait au passage des renseignements essentiels. Il sera plus difficile pour la police de retracer des armes à feu à leur point d'origine, ce qui compromettra les enquêtes. En outre, la police sera moins apte à appliquer des mesures préventives.

En 2006, une enquête sur les armes légères réalisée à Genève a félicité la loi canadienne sur les armes à feu en raison de son impact significatif sur la réduction des décès et blessures par balle au Canada. Elle a en outre déterminé que la diminution des blessures et des décès causés par une arme à feu depuis 1995 engendre des économies pouvant aller jusqu'à 1,4 milliard \$ canadiens par année⁶. Dans un article du *Journal de l'Association médicale canadienne*, on mentionne que les coûts liés aux décès et aux blessures au Canada s'élevaient, au milieu des années 1990, à 6,6 milliards \$ par année⁷. On a, par ailleurs, mentionné que la décision du gouvernement conservateur de renoncer aux frais relatifs à l'octroi de permis de possession et d'enregistrement des armes à feu a coûté plus de 15 millions \$ en 2009 uniquement⁸.

La Cour suprême du Canada a considéré le système d'enregistrement essentiel pour renforcer l'émission de permis aux propriétaires d'armes à feu.⁹ De plus, détruire le registre entraînera une menace énorme à la sécurité publique. Souvenez-vous que les carabines et les fusils dans les mauvaises mains sont aussi dangereux que des armes de poings. Et les coûts associés à la violence par armes à feu est énorme.

«Abolir le registre» signifie démonter le contrôle des armes au Canada

Les opposants à la Loi ont eu tendance à délibérément embrouiller les dossiers en faisant référence au «registre». Plusieurs croient que le Canada a dépensé des millions de dollars pour enregistrer les armes. En fait, le «registre» est devenu le terme utilisé pour décrire le système entier de permis aux propriétaires d'armes à feu et d'enregistrement des armes à feu. Il est nécessaire de noter que la plus grande partie de dépenses à date étaient reliées à l'émission des permis, pas à l'enregistrement des armes.¹

- L'émission de permis inclut des vérifications quant aux données policières et la formation complétée. Mais l'élément clé pour prévenir la violence (particulièrement la violence conjugale) et les suicides est la procédure de vérification des antécédents, conçue pour identifier les facteurs de risques qui ne sont pas contenues dans les bases de données policières. Les facteurs de risque pour la violence et le suicide incluent : la fin d'un mariage, des antécédents de troubles mentaux, l'abus de substance, etc.¹⁰ La vérification de ces facteurs de risque a été introduite avec la loi proposée par le gouvernement conservateur en 1991.
- Pour assurer la vérification des familles, on demande sur le formulaire que deux personnes confirment qu'elles « ne voient aucune raison pour laquelle il serait souhaitable, dans l'intérêt de la sécurité du demandeur ou de toute autre personne, que le demandeur ne puisse obtenir un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu. »¹¹
- D'après la loi et ses règlements, lorsqu'une personne fait une demande de permis, le(s) conjoint(s) (des deux dernières années) en est immédiatement avisé(s). Le consentement du conjoint n'est pas requis pour l'acquisition mais s'il a des inquiétudes, une révision supplémentaire du dossier est

déclenchée. Ces mesures répondent à plusieurs enquêtes du Coroner sur des tragédies impliquant les armes à feu.

- La procédure de renouvellement du permis, fait aux cinq ans, est pour assurer le maintien de l'information importante telle l'adresse et pour réexaminer le statut du propriétaire des armes. (Les passeports sont renouvelés aux cinq ans, les permis de conduire aux deux ans et les licences pour chiens annuellement.) Les experts en sécurité publique demandaient un délai de renouvellement plus court; cinq ans est déjà un compromis.
- En ce moment les armes à feu sont enregistrées une fois seulement et ré-enregistrées advenant un échange d'armes.¹²

Les coûts «du Registre» étaient principalement relié à la procédure de vérification des antécédents, non à l'enregistrement des armes.

- De 1995 à avril 2005, les coûts nets du Programme canadien des armes à feu étaient de 946,4 millions de dollars.¹³ Les coûts moyens sur cette période étaient de 94,6 millions annuellement. Ces coûts incluent des mesures des mesures d'applications de la Loi telle ENSALA (Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu*), une unité spéciale de la GRC, les coûts aux Services correctionnels du Canada pour augmenter les peines sous la Loi, et les contributions aux provinces pour administrer le système (environ 180 millions \$ sur 10 ans).
- Les deux-tiers des coûts directs ont été pour émettre des permis aux propriétaires d'armes, et seulement le tiers des coûts était pour l'enregistrement de toutes les armes.
- En Mai 2004, le Gouvernement a annoncé des mesures d'amélioration du Programme des armes à feu qui incluait l'élimination des frais pour l'enregistrement et le transfert des armes à feu, et le contrôle des coûts du programme en établissant une limite annuelle à 25 millions \$ sur les activités débutant en 2005-2006.¹⁴ Le gouvernement a renouvelé l'élimination des frais annuellement.
- En 2008-2009, le financement du Centre des armes à feu du Canada était 66 millions \$ par année.¹⁵

Mettre les coûts en perspectives.

Le coût économique des décès et blessures attribuables aux armes à feu au Canada est estimé à 6,6 milliards \$ annuellement en 1995.¹⁶ Faire référence au «registre d'un milliard \$» a été sans contexte ou explications.

- L'argent a été dépensé sur une période de dix ans. Continuer la procédure coûtera 50-60 millions de dollars par année. L'ancien système, désuet, coûtait 30 millions \$ par années.
- Les coûts sont élevés en partie car le gouvernement a refusé de faire payer les utilisateurs. Il a aboli les frais afin d'inciter les propriétaires d'armes à se soumettre à la Loi. Ceci coûte aux citoyens \$20 million par année. Le gouvernement conservateur a soit aboli, soit remboursé les frais depuis 2006.
- Les coûts annuels d'un permis pour posséder autant d'armes qu'un individu désire est de 12 \$ par année (60\$ aux cinq ans).¹⁷ Il s'agit de la moitié des coûts annuels payés par les contribuables torontois ou montréalais pour posséder un chien ou un chat.
- Personne ne sait combien est dépensé pour garder nos autoroutes sécuritaires. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral a investi 400 millions de dollars pour élargir une section de l'autoroute où il s'était terminé 43 vies sur une période de 5 ans. Pour la même période, 5000 personnes ont été tuées par des armes à feu.
- Nous dépensons plus de 120 millions \$ annuellement sur le bureau des passeports. Personne se plaint. Les utilisateurs couvrent les coûts.
- La prévention n'est pas bon marché, il s'agit d'un investissement pour le futur. Par exemple, le programme de vaccination pour la méningite au Québec, en réponse à 85 cas rapportés en 2001, coûte à la province 125 millions \$.
- Comme le Gouvernement de l'Ontario l'a appris avec la tragédie de Walkerton, la réduction inappropriée du budget alloué aux tests de l'eau s'est révélée très coûteuse. L'ancien Médecin hygiéniste de l'Ontario, Dr. Richard Schabas, a mis en garde le gouvernement fédéral de ne pas commettre la même erreur en sabrant dans le programme du contrôle des armes.
- Beaucoup de programmes gouvernementaux sont beaucoup plus coûteux; par exemple l'enlèvement de la neige à Montréal coûte 130 millions \$ chaque année.

Économiser en «abolissant l'enregistrement des fusils et carabines»

- L'enregistrement est un coût unique et nous avons déjà enregistré 7 millions d'armes à feu.² Les seules armes qui seront enregistrées dans le futur seront celles achetées, vendues ou échangées

(environ 400 000 par année). Conséquemment, si l'enregistrement des fusils et des carabines était discontinué, les économies seraient d'environ 4.1 million par année. Ceci est le coût d'une enquête complexe de meurtre. L'émission de permis et les vérifications continues sont la majorité des dépenses associées au programme.

- 1 Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, chapitre 10, 2002.
- 2 Rob Linke, "Study shoots holes in \$2B 'fabrication'", *New Brunswick Telegraph-Journal*, 18 juin, 2009.
- 3 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Rapports ministériels sur le rendement, *Gendarmerie royale du Canada*, 2008-2009. Disponible à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/inst/rcm/rcm02-fra.asp>
- 4 RCMP-GRC, *Faits et chiffres du Programme canadien des armes à feu*. Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/index-fra.htm#b>
- 5 RCMP-GRC, *Commissaire aux armes à feu - Rapport 2007*, Figure 5 «Nombre d'armes à feu enregistrées par catégorie». Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/rep-rap/pdf/2007-comm-rpt-fra.pdf>
- 6 Institut de hautes études internationales et du développement (Genève), «Enquête sur les armes légères 2006», Oxford University Press, États-Unis, août 2006.
- 7 Miller, T.R. et M.A. Cohen, «Costs of gunshot and cut/stab wounds in the United States with some Canadian Comparisons», *Accid Anal Prev.* 1997, volume 29, 329-341. Cité dans l'éditorial du Journal de l'Association médicale canadienne intitulé « Reasonable control: gun registration in Canada », 18 février 2003.
- 8 Alison Crawford, « Ottawa giving up millions in gun registry fees », *CBC News*, 5 octobre 2009. <http://www.cbc.ca/canada/story/2009/10/05/gun-registry-fees-government.html?ref=rss>.
- 9 Jugements de la Cour Suprême du Canada" Renvoi relatif à la *Loi sur les armes à feu* (Can.), 2000 CSC 31, [2000] 1 S.C.R. 783. 15 juin, 2000. Disponible à : <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2000/2000csc31/2000csc31.html>
- 10 Organisation mondiale de la santé, "Rapport mondial sur la violence et la santé, Chapitre 7 : La violence dirigée contre soi-même". Disponible à : http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619_chap7_fre.pdf
- 11 Projet de loi C-68. 1re session, 36e législature, Chambre des communes du Canada. Disponible à : <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2330026&Mode=1&File=22&Language=F>
- 12 RCMP-GRC, "Vendre, donner ou échanger des armes à feu". Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/fs-fd/sell-vendre-fra.htm>
- 13 Bureau du vérificateur général du Canada, 2006 mai -Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada, *Chapitre 4: Le Programme canadien des armes à feu*. Disponible à : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200605_04_f_14961.html
- 14 Gouvernement du Canada, *Règlement modifiant le Règlement sur les droits applicable aux armes à feu*. Gazette du Canada, Vol. 138, n° 11 2 juin, 2004. Disponible à : <http://canadagazette.gc.ca/archives/p2/2004/2004-06-02/html/sor-dors142-fra.html>
- 15 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Rapports ministériels sur le rendement, *Gendarmerie royale du Canada*, 2008-2009. Disponible à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/inst/rcm/rcm02-fra.asp>
- 16 Ted Miller, « Costs Associated with Gunshot Wounds in Canada in 1991 », *Canadian Medical Association Journal* 153 (novembre 1995): 1261–1268.
- 17 Gendarmerie royale du Canada, *Demande de Permis de possession et d'acquisition en vertu de la Loi sur les armes à feu (pour les particuliers ages de 18 ans et plus)*, Formulaire CAFC 921, Section J : Droits. Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/form-formulaire/num-nom/921-eng.htm>